



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français



## Téléservice : Ma JDC

Ministère chargé de la défense

Après avoir créé un compte personnel, permet :

- de mettre à jour vos données personnelles, dont les changements d'état-civil, d'adresse, de situation familiale et professionnelle,
- de demander à bénéficier d'une exemption médicale de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC),
- de dialoguer avec votre centre de service national (par exemple, pour changer la date ou le lieu de votre JDC, signaler vos indisponibilités ou obtenir des informations pratiques),
- de télécharger votre convocation à la JDC et vos justificatifs de situation vis-à-vis des obligations de service national.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>)

Vérfié le 25 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

#### PARTICULIERS

- Faut-il déclarer un changement de situation aux autorités du service national ?  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241>)
- Journée défense et citoyenneté (JDC)  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)
- Journée défense et citoyenneté (JDC) : comment attester de sa situation ?  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1290>)
- Recensement militaire (ou "recensement citoyen")  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>)